

LETTRE D'INFORMATION

Association Départementale d'Accompagnement et de Maintien A Domicile

UN MOT DE LA PRESIDENTE

Nouvelle page d'info depuis la rentrée, après un été plutôt maussade quant au climat et particulièrement difficile pour l'ensemble de nos services. Les difficultés de recrutement, l'absence de remplacements sur certains postes, nous ont obligé à réorganiser certains services, à supprimer des tournées. L'activité de cet été en « demie teinte » ne nous a pas permis de répondre à l'ensemble des besoins de nos usagers, ce que nous regrettons vivement. Soyons satisfaits cependant que chacun et chacune aient pu prendre des congés.

Même si la Covid a largement impacté notre quotidien, elle a au moins mis en lumière vos professions indispensables, et un travail mal payé, peu ou pas reconnu par nos gouvernants. L'aide à domicile va enfin être valorisée par l'application des avenants 44 et 43 de la convention BAD. Les soignants des SSIAD et des HT ne seront pas oubliés. En effet, le Conseil d'Administration de l'ADAMAD réuni le 26 octobre, a décidé à l'unanimité d'anticiper les mesures du Ségur/Laforcade (à ce jour les décrets ne sont toujours pas parus) à compter du 1er octobre et non au 1er janvier 2022.

Nouveauté également de cette rentrée, le Pass Sanitaire et la vaccination obligatoire. Fidèles aux valeurs humaines de notre association, nous avons mesuré à nouveau votre engagement quant au respect des règles sanitaires et à l'obligation vaccinale. La fin 2021 approche et son lot de festivités, espérons que début 2022 nous pourrions partager un peu de convivialité et de chaleur, pour des vœux autour d'une galette.

Cathie Pierre-Eugène

Le point RH

La mise en place d'une nouvelle organisation sur la commune de Fontenay le Comte mérite une attention particulière. En effet Valérie Boivineau succède à Sabine Decottignies en tant que directrice de l'établissement ADAMAD Sud Vendée. Karine Marchal est désormais la nouvelle adjointe de direction et laisse donc son poste de responsable de secteur à Coline Simard. Cette année est aussi marquée par l'arrivée de nouveaux membres au sein du siège de l'ADAMAD. Tout d'abord Justine Guisseau qui remplace Geoffrey Sabot au service RH depuis le mois d'avril. Au mois de septembre nous avons également accueilli Laurine Bernier, notre nouvelle chargée de communication en alternance. Et pour finir, nous accueillerons Gabrielle Klepper à partir du 2 novembre au poste d'assistante qualité et gestion des risques. Cathy Galland remplacera alors Gabrielle Klepper à l'ADAMAD Centre Vendée Soins.



De nouvelles garanties pour la complémentaire santé de l'ADAMAD !

Une bonne nouvelle pour l'ensemble des professionnels de l'ADAMAD ! En collaboration avec le CSE, le Conseil d'Administration de l'ADAMAD a décidé d'harmoniser toutes les garanties de la complémentaire santé des deux conventions collectives 51 et BAD. Vous serez mieux couvert à partir du 1er janvier 2022. Une note d'information et une DUE Décision Unilatérale de l'Employeur vous sont distribuées en ce début de mois.

Le Ségur pour les soignants

A compter du 1er octobre 2021, et non au 1er janvier 2022, l'ADAMAD a décidé d'octroyer une augmentation de salaire au personnel soignant éligible au Ségur. Sont concernés les aides-soignants, les infirmiers, les ergothérapeutes et les aides médico-psychologiques, travaillant au sein des SSIAD, des Hébergements temporaires et Accueils de Jour. Le Conseil d'Administration est bien conscient que parmi les professionnels, entre autres ceux dits non soignants (administratifs, agents de service...), ont été oubliés, les négociations se poursuivent auprès des financeurs, des élus, sénateurs et députés, afin que chacun soit également intégré dans ces revalorisations, nos Fédérations en font de même. Soyez assurés de toute la reconnaissance du Conseil d'Administration, qui remercie chacun pour le travail de qualité qui est assuré au quotidien auprès des usagers.

Une revalorisation des salaires inédites pour les aides à domicile à l'ADAMAD à compter du 1er octobre !

Le gouvernement a décidé cet été de revaloriser les salaires des aides à domicile via l'agrément de l'avenant 43 de la BAD qui reconnaît enfin vos qualifications et vos compétences. Cette revalorisation importante devrait nous permettre d'être plus attractif pour recruter des professionnels compétents afin de répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées. Le Conseil Départemental a décidé de soutenir le financement de cet avenant pour les heures APA, PCDH et Aide Sociale afin de limiter le reste à charge des publics accompagnés. Pour le reste des heures, les tarifs pour les usagers augmentent à partir du 1er novembre. Des réunions en septembre ont été organisées par vos encadrants pour vous expliquer cet avenant. Vous avez reçu par courrier votre avenant à votre contrat de travail indiquant votre nouvelle classification et votre rémunération. Nous vous remercions de nous le remettre signé.

Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)

Les négociations annuelles obligatoires ont commencé le mercredi 20 octobre 2021. Au cours de cette première réunion d'ouverture les grands thèmes de négociation ont été présentés :

- la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise ;
- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la qualité de vie au travail réunissant des thèmes comme la pénibilité, la protection sociale complémentaire ou encore le droit d'expression.

Les parties (les membres de la délégation, 2 directrices et la responsable ressources humaines) ont pu échanger sur les thématiques. La direction a proposé la rédaction d'accords collectifs portant sur :

- L'accord sur l'égalité hommes/femmes avant la fin de l'année 2021
- L'accord sur les congés payés et la journée de solidarité avant la fin de l'année 2021
- L'accord sur la qualité de vie au travail au cours du 1er semestre 2022
- L'accord sur les temps de déplacement au cours du 1er semestre 2022

D'autres thématiques comme l'astreinte, la pénibilité au travail ou encore les outils de travail (blouse, chaussures, ...) pourront être abordés en 2022 avec une possible mise en place d'accords collectifs en 2023.

Une seconde réunion de négociation aura lieu le 16 novembre 2021 avec comme objectif la validation des thèmes retenus pour 2022 et la rédaction d'un accord NAO.



PAROLE AU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Après quasiment une année d'existence, le CSE travaille à améliorer et à élaborer plusieurs projets.

La mutuelle : l'ensemble des salariés va bénéficier à partir de janvier 2022 des mêmes avantages, de meilleurs remboursements pour pédicure, médecine douce, ostéopathie...avec une légère augmentation des cotisations.

Les congés annuels avec plusieurs réunions pour le groupe de travail et la direction : La problématique réside dans l'existence des deux conventions BAD et CCN51 avec des avantages différents sur chacune d'entre elles.

Les œuvres sociales avec les différences de pourcentage liées à la masse salariale brute : BAD 0.50% et CCN51 1.25%. Le CSE est toujours en attente de la demande faite à la direction à savoir la négociation avec l'ARS lors du prochain CPOM début 2022 pour une revalorisation du pourcentage de la convention BAD à hauteur de la CCN51.

Le règlement intérieur du CSE est en cours d'écriture et pas encore signé à ce jour.

Des chèques Cadhoc vont être offerts pour les fêtes de fin d'année pour les salariés bénéficiaires, sur chaque site. Pour être éligible, il faut avoir été présent durant six mois à l'association (de mai à octobre 2021).

D'autres thèmes vont être abordés prochainement entre les élus et la direction, notamment les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) avec une première réunion courant octobre. Cette rencontre avec le groupe de travail va permettre d'établir les sujets à étudier.

Le CSE

L'ensemble des élus vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

POURSUIVONS LA DECOUVERTE DE NOS ADMINISTRATEURS ...



"Depuis Mai 2006, j'ai intégré le Conseil d'Administration de l'Adamad comme bénévole au vu de mon parcours professionnel. J'ai travaillé 30 années comme aide soignant à l'hôpital auprès des personnes âgées. De 2007 à 2009, je suis resté Président et aujourd'hui Référent Adamad Sud Vendée suite à la fusion. J'ai connu l'Udamad en 2007 comme administrateur, puis en 2008 élu Président jusqu'en 2017. Mon engagement de bénévole auprès des personnes âgées me motive pour qu'elles puissent rester à leur domicile. Je suis administrateur au CIAS et dans un EHPAD privé. Je remercie les Directrices de piloter cette réalisation avec la Présidente et les membres du Conseil d'Administration et tous les professionnels qui se sont investis auprès des personnes âgées pendant les périodes de Covid."

François Pépin, secrétaire adjoint

"Issue d'un milieu médico-social, j'ai fait ma carrière à l'Anpe puis à Pôle emploi où je suis devenue experte et reconnue dans ce domaine d'activité. Dans le cadre des relations avec les entreprises, j'ai connu Mme Cantet de proximité services (devenu Adap puis Adamad) à Luçon qui m'avait proposé d'être bénévole au sein du Conseil d'Administration. A l'époque j'avais refusé pour raisons de disponibilité personnelle.

Depuis ma retraite en 2017, je me suis investie à l'Adamad, notamment pour Luçon car cette association très humaine respecte fortement les usagers, les salariés, et les valeurs associatives. J'ai à cœur de m'investir et j'ai envie de continuer à défendre nos salariés mais aussi nos usagers dans leur choix de vie, grâce aux décisions stratégiques et politiques du CA de l'Adamad où je suis secrétaire. Pour moi la notion de Territoire est primordiale dans la volonté d'agir envers nos usagers et à ce titre, je suis également membre du comité territorial. C'est pour ces raisons que je travaille avec les équipes, les directions, les membres du CSE pour qu'ensemble nous construisions l'avenir de nos "clients" si fragiles."



Chantal Texier, secrétaire



www.adamad.fr



ADAMAD